



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SARL

Question écrite n° 121341

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des gérants non salariés de sociétés en cessation de paiement, en période de redressement judiciaire ou en dépôt de bilan auxquels il est systématiquement réclamé le règlement de leurs cotisations sociales individuelles non honorées avant la date de cessation de paiement, même si une convention prévoit leur prise en charge par la société. Il souhaiterait savoir pourquoi les organismes sociaux infligent cette différence de traitement aux gérants non salariés alors que les dettes sociales pour les gérants salariés peuvent être déclarées auprès des mandataires judiciaires en charge des procédures collectives.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121341

Rubrique : Sociétés

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11526

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)